

# Guide pour les étudiants de la Faculté des SSP pour la préparation d'un séjour de mobilité à l'étranger ou en Suisse

*Préambule* : Comme mentionné à l'art. 6 de la Loi sur l'Université de Lausanne (LUL), la désignation des fonctions et des titres dans le présent document s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

## **1. Informations générales**

### **1.1. Quand partir en mobilité ?**

La possibilité de partir en mobilité dans une université suisse ou étrangère est offerte :

- **Aux étudiants de Bachelor** qui ont réussi leur année de propédeutique dans le programme de science politique, de sciences sociales, de psychologie, ou de sciences du sport.

Attention, les étudiants de Bachelor ne peuvent pas partir avant la 3<sup>e</sup> année d'études. En effet, les étudiants doivent avoir réussi la propédeutique au moment du dépôt du dossier de candidature. Cela implique qu'ils peuvent déposer leur dossier au plus tôt au début de la 2<sup>e</sup> partie du Bachelor, en vue de partir dans le courant de l'année académique suivante, la 3<sup>e</sup> année. Une exception : La mobilité suisse permet néanmoins de partir dès le 2<sup>e</sup> semestre de la 2<sup>e</sup> année d'études. En effet, pour la mobilité suisse, le délai entre le dépôt du dossier de candidature et le départ de l'étudiant est réduit à quelques mois : l'étudiant dépose son dossier au 15 novembre pour un départ au début du semestre de printemps suivant.

- **Aux étudiants de Master et futurs étudiants de Master SSP** qui sont inscrits dans un programme Bachelor en SSP.

Pour les étudiants de Master, le moment pour effectuer une mobilité est relativement libre, l'étudiant peut partir le 1<sup>er</sup>, le 2<sup>e</sup>, le 3<sup>e</sup>, ou même le 4<sup>e</sup> semestre dans le cas d'un master à 120 crédits ECTS. Néanmoins, dans certains masters, il est plus facile de partir le 3<sup>e</sup> ou le 4<sup>e</sup> semestre car, plusieurs plans d'études comprennent des enseignements obligatoires que les étudiants sont vivement encouragés à valider durant la 1<sup>ère</sup> année d'inscription dans le master. Il n'est pas possible de trouver des équivalences pour les ateliers des mémorants pour les programmes qui en prévoient. L'étudiant qui souhaite partir en mobilité durant son 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> semestre de Master doit déposer son dossier de candidature alors qu'il est encore étudiant de Bachelor. A cet égard, l'étudiant doit impérativement être immatriculé à l'UNIL durant le semestre qui précède son départ.

## 1.2. Durée du séjour de mobilité ?

**Au niveau du Bachelor**, le séjour de mobilité peut être d'un ou de deux semestres.

**Au niveau du master**, le séjour de mobilité ne peut être que d'un semestre pour les Masters à 90 crédits ECTS. Les séjours d'un ou de deux semestres sont admis pour les Masters à 120 crédits ECTS.

## 1.3. Comment s'informer ?

Nous vous invitons à :

- Consulter le site internet de la Faculté des SSP à l'adresse suivante : <http://www.unil.ch/ssp/mobilite-out> qui vous renseigne sur les destinations et les types d'accords ouverts aux étudiants de la Faculté des SSP ;
- Consulter le site Internet des Relations internationales (ci-après : RI) à l'adresse suivante : [www.unil.ch/echanges](http://www.unil.ch/echanges) -> Pour les étudiants et doctorants. Vous trouverez la base de données qui vous permet de faire une sélection ;
- Assister à la séance d'information sur la mobilité en SSP, à laquelle participent les responsables des échanges du Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (ci-après : SASME) et les conseillers aux études. Cette séance a lieu chaque année quelques semaines après la rentrée académique. Elle est annoncée en début de rentrée académique par mail à tous les étudiants de la Faculté ;
- Consulter le document « Échanges universitaires & stages » disponible au SASME.

## 1.4. Quand préparer son départ ?

La préparation se fait durant l'année académique précédant le départ en mobilité. Compte tenu du temps nécessaire pour préparer un dossier de candidature, nous vous conseillons vivement de vous y prendre **au minimum trois mois avant l'échéance des délais** (davantage si vous devez passer un examen de langue comme le TOEFL, qui est requis pour les États-Unis, le Canada et l'Australie notamment).

## 1.5. Dans quel délai faut-il déposer le dossier de candidature ?

Les délais pour déposer les dossiers de candidature diffèrent selon les accords d'échange et les destinations :

- **15 novembre** → Délai pour la **mobilité suisse pour le semestre de printemps** ;
- **1er décembre** → Délai pour les **accord généraux** (= accords ouverts aux étudiants de toutes les Facultés de l'UNIL) : Afrique du Sud, Allemagne (Osnabrück,

Tübingen), Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Corée du sud, États-Unis, Grande-Bretagne (Aberdeen, Canterbury-Kent), Inde, Japon, Mexique, Singapour, Taiwan, Russie (Saint-Pétersbourg), Suède (Uppsala), etc. Vous trouvez les indications précises concernant les délais de dépôt des dossiers de candidature sur la fiche de chaque accord, une fois que vous avez effectué la sélection qui vous intéresse à partir de la page : [www.unil.ch/echanges](http://www.unil.ch/echanges) -> Accords d'échange •Pour les étudiants et doctorants ;

- **20 février** → Délai pour :
  - **SEMP** - Swiss European Mobility Programme (ex-Erasmus) (= accords réservés aux étudiants d'une ou de plusieurs filières de SSP), pour un départ au semestre d'automne ou de printemps de l'année académique suivante ;
  - **Accords facultaires** (= accords ouverts spécifiquement aux étudiants d'une seule filière en SSP), pour un départ au semestre d'automne ou de printemps de l'année académique suivante ;
- **15 avril** → Délai pour :
  - **La mobilité suisse pour le semestre d'automne ;**
  - **Accords généraux** (places restantes disponibles pour le semestre de printemps) ;

NB : en règle générale, le délai de dépôt des candidatures est le même pour les départs au semestre d'automne et de printemps, mais ce n'est pas toujours le cas. Il faut donc vérifier systématiquement le délai du dépôt de candidature sur le site des RI. Vous trouvez les indications précises concernant les délais de dépôt des dossiers de candidature sur la fiche de chaque accord, une fois que vous avez effectué la sélection qui vous intéresse à partir de la page : [www.unil.ch/echanges](http://www.unil.ch/echanges) -> Accords d'échange •Pour les étudiants et doctorants.

### 1.6. Faut-il continuer à payer les taxes d'inscription ?

Durant votre séjour de mobilité, vous restez immatriculé à l'UNIL et vous continuez à payer les taxes semestrielles. Elles seront néanmoins réduites (frs 180.-). Dans l'université d'accueil la gratuité des taxes est garantie.

### 1.7. Bourses

Il existe trois types de bourses :

- les **Bourses d'échange** : le site internet des RI ([www.unil.ch/echanges](http://www.unil.ch/echanges)) indique les bourses disponibles dans le cadre des différents programmes d'échange. En

règle générale, ces bourses font partie intégrante du programme d'échange. Conçues pour couvrir les frais de départ, leur montant est modeste. Par exemple, dans le cadre des accords SEMP, le montant de la bourse est d'environ fr. 350.- par mois. Pour les accords généraux il est d'environ fr. 2'500.- par semestre. Les informations relatives à ces bourses sont données par le SASME ↑ [www.unil.ch/sasme](http://www.unil.ch/sasme) ;

- les **Bourses facultaires** : la Faculté des SSP a 12 accords facultaires. Chaque année, la Commission de mobilité octroie une douzaine de bourses facultaires à la Faculté des SSP dans le cadre d'accords d'échanges internationaux. Ces bourses sont attribuées à des étudiants de Bachelor et de Master. Le montant de la bourse fixé par semestre académique varie selon le niveau de l'étudiant et sa destination :
  - accords avec l'Europe : étudiant niveau bachelor/master : fr. 1500.- ;
  - accords hors Europe : étudiant niveau bachelor/master : fr. 2500.- ;

Les accords facultaires en 2019 concernent les universités suivantes, sous réserve de modification :

Universités	Domaines d'enseignement	Bénéficiaires
Pontificia Universidade Catolica do Rio de Janeiro -PUC-Rio (Brésil)	Psychologie, Science politique, Sciences sociales	Etudiants de Bachelor et Master
Universidade Federal de Santa Catarina – UFSC Florianopolis (Brésil)	Science politique	Etudiants de Bachelor et Master
Universidade de Sao Paulo (Brésil)	Humanités, Religions, Langues étrangères, Sciences sociales	Etudiants de Bachelor et Master
UQAM (Université du Québec à Montréal) (Canada)	Sciences sociales, Science politique	Etudiants de Bachelor et Master
Université de Laval , Québec (Canada)	Sciences du sport, Psychologie	Etudiants de Bachelor
Université de Sherbrooke (Canada)	Psychologie	Etudiants de Bachelor, Master et Doctorat
Institut National du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) – Paris (France)	Sciences du sport	Etudiants de doctorat
Universidad Nacional Autónoma de México (Mexique)	Sociologie et Anthropologie Sciences des religions	Etudiants de Bachelor, Master et Doctorat
Universidad Iberoamericana – Mexico (Mexique)	Sciences des religions, Sociologie, Anthropologie	Etudiants de Master et Doctorat

- les **Bourses linguistiques** : dans le cadre de la mobilité européenne (SEMP), le SASME offre quelques bourses linguistiques de fr. 300.- au maximum en vue de la préparation d'un séjour d'études ↑ Information auprès du SASME.

### 1.8. Étudier dans une autre aire linguistique

Si vous avez l'intention d'étudier dans une autre aire linguistique, prenez la peine de faire une bonne préparation linguistique avant le départ. Pour les universités américaines et australiennes notamment, le résultat d'un test de langue (TOEFL ou IELTS selon exigence) doit être inclus au dossier de candidature. Pour le test de langue, il convient de s'inscrire suffisamment tôt, de façon à s'assurer que le résultat du test pourra être joint à temps au dossier de candidature. Le Centre de langues de l'UNIL offre la possibilité de passer ces tests et/ou de s'y préparer ([www.unil.ch/cdl/](http://www.unil.ch/cdl/)).

### 1.9. Accroître ses chances de partir

Afin d'accroître vos chances de partir en mobilité, nous vous conseillons :

- De préparer plusieurs dossiers pour des destinations différentes lorsque la destination préférée est très demandée ou qu'il n'y a qu'une ou deux places disponibles. Votre conseiller aux études pourra vous renseigner ;
- De soigner tout particulièrement votre dossier de candidature. C'est en effet sur la base de ce dossier que se fait la sélection des candidats. La qualité de la lettre de motivation, qui est votre « carte de visite », revêt une importance particulière.

### 1.10. Les critères de sélection

Les critères de sélection des dossiers de candidature sont : les notes du cursus d'études, la qualité de la lettre de motivation, la pertinence du projet et la qualité générale du dossier.

Les critères de sélection sont les mêmes pour tous les types d'accord d'échange : SEMP, accord facultaire, accord général. La sélection est plus élevée pour les accords généraux car ils sont ouverts à tous les étudiants de l'Université de Lausanne, la concurrence sur ces accords est donc plus importante que sur les accords Erasmus ou sur les accords facultaires qui, eux, sont réservés aux étudiants de la Faculté des SSP.

Enfin, pour ce qui concerne la mobilité suisse, il n'y a pas de procédure de sélection des dossiers de candidature. Tout étudiant peut bénéficier de la mobilité suisse. Néanmoins, il se peut que le conseiller aux études dissuade un étudiant de partir en mobilité (trop de notes insuffisantes, maîtrise de la langue étrangère insuffisante, etc.).

## **2. Démarches**

Pour partir en mobilité, vous aurez deux types de démarche à entreprendre durant l'année précédant votre départ :

- Vous devez régler les **questions pratiques** concernant votre séjour d'études :
  - Compléter le formulaire de candidature ad hoc et le projet d'études (disponible au bas de la fiche signalétique de chaque accord, sous la rubrique Marche à suivre et dossier de candidature pour les étudiants d'échange) ;
  - Joindre à votre dossier les annexes requises ;
- Vous devez vous assurer de la **reconnaissance académique à l'UNIL** des enseignements choisis dans une autre université. Pour ces questions, vous vous adresserez à votre conseiller aux études. La première démarche consiste à remplir un contrat d'études sur la base duquel votre séjour de mobilité pourra être reconnu  
↑ Voir la liste des adresses utiles (ANNEXE 1).

## **3. Marche à suivre**

Pour organiser votre séjour de mobilité, vous devez, **dès mi-octobre au plus tard** :

- Trouver une destination d'études et vous renseigner sur les possibilités de partir dans le cadre d'un programme d'échange (mobilité suisse, accord SEMP, accord général, accord facultaire, voir [www.unil.ch/echanges](http://www.unil.ch/echanges)) ;
- Vous procurer le programme d'études d'une ou de plusieurs universités qui offrent un choix de cours compatibles avec votre cursus actuel, où vous seriez intéressé à faire un séjour d'études, et vérifier si ces universités fixent des conditions particulières aux étudiants de mobilité (par exemple cours non ouverts aux étudiants de mobilité). Vous pouvez accéder au site internet de chaque université avec laquelle l'Université de Lausanne a un accord, depuis le site des Relations internationales ([www.unil.ch/echanges](http://www.unil.ch/echanges)) ; le lien se trouve en haut de la fiche signalétique de chaque accord ;
- Préparer un plan d'études dans l'université d'accueil en tenant compte de votre plan d'études de l'UNIL. Il n'y a pas besoin que les enseignements suivis en mobilité portent les mêmes intitulés que les enseignements de l'UNIL, mais il faut qu'il y ait correspondance en termes plus généraux de projet de formation. Il faut guider votre choix en tenant compte des critères suivants :
  - niveau des enseignements : un étudiant de niveau Bachelor doit suivre en mobilité des enseignements de niveau Bachelor, de même, un étudiant de niveau Master doit suivre en mobilité des enseignements de niveau Master ;

- contenu des enseignements : les enseignements suivis en mobilité n'ont pas besoin d'être strictement équivalents à ceux proposés dans le plan d'études de l'UNIL. En revanche, ils doivent relever des mêmes disciplines et avoir un contenu semblable. Pour des informations plus précises, voir avec votre conseiller aux études ;
- nombre de crédits ECTS ou volume horaire et base annuelle ou semestrielle des enseignements ;
- Vous procurer le **contrat d'études** disponible auprès de votre conseiller aux études ou sur le site Internet de la faculté des SSP : ([www.unil.ch/ssp/mobilite-out](http://www.unil.ch/ssp/mobilite-out)) et inscrire sur ce formulaire les enseignements que vous vous engagez à suivre dans l'université d'accueil et que vous souhaitez faire valider à votre retour dans votre programme d'études de la faculté des SSP ;
- Une fois que vous avez rempli ce document, mais **au plus tard un mois avant la date limite de dépôt des candidatures**, le soumettre à votre conseiller aux études, accompagné des descriptifs des enseignements offerts par l'université d'accueil. **Votre conseiller aux études doit signer ce document** et vous en donner une copie. Vous emporterez avec vous ce document et vous l'utiliserez pour notifier tout changement dans votre programme de mobilité en cours d'année. Ce document n'a pas besoin d'être joint à votre dossier de candidature pour les accords généraux ;
- Vous procurer le **contrat entre l'étudiant et la Faculté des SSP** disponible à la fin de ce document ou sur le site de la Faculté des SSP (<http://www.unil.ch/ssp/mobilite-out>). Lire le document puis le signer et le remettre, avant votre départ, à votre conseiller aux études. Ce document n'a pas besoin d'être joint à votre dossier de candidature. Il est néanmoins important, car il précise les règles à suivre durant votre séjour et les conditions de reprise en équivalence des enseignements validés en mobilité ↑ Voir ANNEXE.

#### **4. Contenu du dossier de candidature**

Pour les **accords généraux**, les **accords facultaires** et les **accords SEMP**, le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- le **Formulaire de candidature**, disponibles sur le site [www.unil.ch/echanges](http://www.unil.ch/echanges) ;
- le **Projet d'études pour étudiants OUT** (Learning Agreement) disponibles sur le site [www.unil.ch/echanges](http://www.unil.ch/echanges) ;
- les annexes obligatoires suivantes :
  - une **lettre de motivation** ;
  - un **curriculum vitae** ;

- les **photocopies de tous les résultats universitaires obtenus** avec les notes.

Attention : tous les documents et annexes (formulaire, projet d'études, lettres de motivation, résultats universitaires) doivent être fournis en anglais pour les destinations non francophones. Les relevés de notes en anglais peuvent être demandés auprès du secrétariat des étudiants (Géopolis, 2612).

En cas de nomination, il vous sera éventuellement demandé de fournir 1 ou 2 lettres de recommandation. Si nécessaire, ces lettres vous seront demandées ultérieurement.

Pour la **mobilité suisse**, il n'y a pas d'annexe à joindre au dossier de candidature. La procédure est plus légère et seuls le **Formulaire de candidature pour la mobilité suisse** et le **Projet d'études pour la mobilité suisse** constituent le dossier ↑ voir : [www.unil.ch/international](http://www.unil.ch/international) → **Etudiants UNIL** > **Marche à suivre** > Mobilité suisse.

**Remarque concernant les lettres de motivation** : si vous postulez pour plusieurs destinations pour lesquelles le délai est le même, nous vous suggérons de rédiger une seule lettre de motivation comprenant pour chaque destination ou université d'accueil un paragraphe expliquant votre motivation à y effectuer un séjour de mobilité. Il n'est donc pas nécessaire de faire une lettre de motivation pour chaque destination envisagée.

## **5. Remise du dossier de candidature**

Les dossiers concernant la mobilité SEMP et les accords Facultaires sont remis aux conseiller aux études en 1 exemplaire ; les dossiers concernant les accords généraux et la mobilité suisse sont remis au SASME en 1 exemplaire.

Si, pour une raison ou pour une autre, vous renoncez à partir en mobilité, veuillez avertir votre conseiller aux études et le SASME dans les meilleurs délais.

## **6. Modalités de reconnaissance du séjour de mobilité**

Les prestations d'études effectuées dans l'université d'accueil sont reconnues dans votre cursus d'études en SSP après le séjour de mobilité pour autant que :

- votre projet d'études dans l'université d'accueil ait été accepté par votre conseiller aux études, ainsi que les modifications éventuelles introduites en cours de séjour (par ex. en raison d'incompatibilités horaires). Votre contrat d'études ainsi que les courriels échangés avec votre conseiller aux études font foi ;
- les enseignements suivis aient été sanctionnés positivement par des épreuves ou d'autres modes d'évaluation jugés équivalents ;

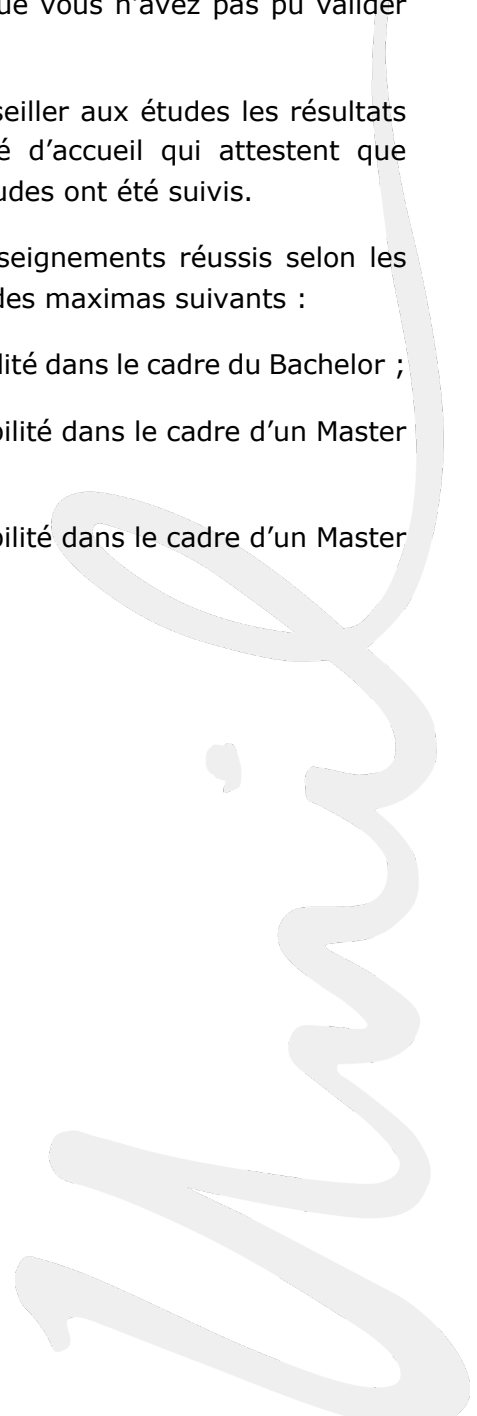


Les **enseignements échoués** ne sont pas repris en équivalence. Ils sont donc « perdus » et vous devrez valider à votre retour les enseignements que vous n'avez pas pu valider durant le séjour de mobilité.

Après votre séjour de mobilité, vous apportez à votre conseiller aux études les résultats obtenus, ainsi que les documents officiels de l'Université d'accueil qui attestent que l'ensemble des enseignements figurant dans le contrat d'études ont été suivis.

La Faculté des SSP accorde des équivalences pour les enseignements réussis selon les critères d'évaluation de l'université d'accueil, sous réserve des maximas suivants :

- au maximum 60 crédits ECTS pour un séjour de mobilité dans le cadre du Bachelor ;
- au maximum 30 crédits ECTS pour un séjour de mobilité dans le cadre d'un Master à 90 crédits ECTS ;
- au maximum 45 crédits ECTS pour un séjour de mobilité dans le cadre d'un Master à 120 crédits ECTS.



## Annexes

### Adresses utiles

#### Faculté des SSP - Géopolis

Conseillers aux études et responsable de la mobilité :	
Psychologie :	Mme Evelyne Bovy Capitanio Géopolis, 2614 Tél. 021/ 692 32 91 E-Mail : conseil.psychologie@unil.ch
Sciences sociales :	Mme Flore COLLONG Géopolis, 2618 Tél. 021/ 692 31 04 E-mail : conseil.sciencessociales@unil.ch
Science Politique :	M. Gianluca SORRENTINO Géopolis, 2624 Tél. 021/ 692 37 84 E-mail : conseil.sciencepolitique@unil.ch
Sciences du mouvement et du sport :	Mme Isabelle GENTON Géopolis, 2622 Tél. 021/ 692 31 14 E-mail : conseil.sport@unil.ch
Responsable des Accords :	Voir site internet des Relations internationales : <b><a href="http://www.unil.ch/international">www.unil.ch/international</a></b>

#### Service des Affaires Sociales et de la Mobilité étudiante – SASME (Unicentre)

Responsable SASME :	M. Cédric RYCHEN, (bourses d'échanges) Pour les conventions d'échange Tél. 021/ 692 21 14 E-Mail : cedric.rychen@unil.ch
Mobilité européenne (Accords SEMP) :	Mme Maria VELASCO Pour toutes les questions de mobilité SEMP (Ex-Erasmus) Tél. 021/ 692 21 16 E-Mail : Maria.Velasco@unil.ch
Accords généraux et Mobilité suisse	M. Olivier GOUMOENS Tél. 021/ 692 21 17 E-Mail : Olivier.Goumoens@unil.ch
Secrétariat SASME :	Tél. 021/ 692 21 13 Ouverture : 10h00 – 16h00, lundi - vendredi.



## Contrat de mobilité

*Nous vous remercions de lire attentivement ce document*

### Avant de partir

1. La condition préalable pour effectuer une partie des études de Bachelor en séjour de mobilité est d'avoir réussi l'année propédeutique de notre Faculté.
2. L'étudiant remplit un contrat d'études signé par lui-même et son conseiller aux études. Il soumet son contrat d'études définitif à son conseiller aux études au moins un mois avant le dépôt du dossier de candidature. Pour être valable, le contrat d'études doit être signé par l'étudiant et par son conseiller aux études.
3. L'étudiant n'est pas autorisé à remplacer par des enseignements pris en mobilité des enseignements pour lesquels il a obtenu une évaluation insuffisante ou éliminatoire en première tentative avant son départ en mobilité.
4. La Faculté des SSP reconnaît au maximum 60 crédits ECTS pour un séjour de mobilité dans le cadre du Bachelor (ou 30 crédits pour un semestre), au maximum 45 crédits ECTS pour un séjour de mobilité dans le cadre d'un Master à 120 crédits ECTS et au maximum 30 crédits ECTS pour un séjour de mobilité dans le cadre d'un Master à 90 crédits ECTS. Pour les séjours dans des universités ne connaissant pas le système ECTS, les équivalences sont accordées en tenant compte du nombre d'heures d'enseignement et de la charge de travail exigée pour les enseignements.
5. L'étudiant qui projette de terminer son grade durant le séjour de mobilité (c'est-à-dire qui prévoit de valider durant la mobilité suffisamment de crédits lui permettant d'obtenir le grade à son retour) doit en informer son conseiller aux études au moment de l'établissement du contrat d'études. Ainsi, son conseiller aux études pourra vérifier si le nombre de crédits prévus en mobilité est suffisant en vue de l'obtention du grade et si les crédits sont correctement répartis dans le plan d'études en fonction des différents groupes qui le constituent. Par ailleurs, dans ce cas, il est essentiel que les résultats obtenus en mobilité parviennent à la Faculté des SSP au plus tard le dernier jour de la session d'examens lors de laquelle l'étudiant souhaite obtenir son grade. Il est donc important que l'étudiant s'assure que les résultats qu'il va obtenir en mobilité pourront lui être transmis dans ces délais. En cas de remise tardive des résultats, l'étudiant doit rester immatriculé un semestre supplémentaire.
6. Les cours de langue suivis en mobilité ne sont pas repris en équivalence dans le cursus de l'étudiant à son retour, et ce même si le plan d'études de l'étudiant comporte un module ou un sous-module dans lequel des cours de langues peuvent être validés.

### **En cours de mobilité**

7. L'étudiant doit rester inscrit à l'Université de Lausanne. Il veille au paiement de ses taxes (taxes réduites, CHF 180.- par semestre) pour son ou ses semestres de mobilité.
8. L'étudiant doit indiquer au secrétariat de la Faculté son adresse et ses éventuels changements d'adresse pendant son séjour.
9. Durant son séjour de mobilité, l'étudiant doit suivre les enseignements prévus par son contrat d'études. En particulier, un étudiant de niveau Bachelor suivra des enseignements de niveau Bachelor, et un étudiant de niveau Master suivra des enseignements de niveau Master.
10. Chaque modification du plan d'études doit être transmise par e-mail ou par courrier postal à son conseiller aux études. Les modifications faites sans son accord ne sont pas reconnues.
11. En cas de désaccord entre le conseiller aux études et l'étudiant concernant les enseignements choisis en mobilité par l'étudiant, une décision sera adressée à l'étudiant, mentionnant les voies de recours.
12. L'étudiant qui prévoit de valider durant la mobilité suffisamment de crédits lui permettant d'obtenir le grade de Bachelor à son retour ET qui prévoit de commencer un master directement après l'obtention du Bachelor doit faire dans les délais — et donc durant son séjour de mobilité — les démarches de demande de transfert en master (s'il compte poursuivre ses études au sein de la Faculté des SSP) ou de demande d'admission en master (s'il compte poursuivre ses études dans une autre Faculté ou un autre établissement universitaire).

### **Au retour**

13. Dès qu'il est en possession des résultats des évaluations présentées en mobilité, l'étudiant apporte à son conseiller aux études les résultats obtenus sous pli scellé. Dans certains cas, l'université d'accueil envoie le relevé de notes directement à l'Université de Lausanne. Sur la base du relevé de notes, le conseiller aux études établit les équivalences reprises dans le cursus de l'étudiant et les enseignements qu'il lui reste le cas échéant à suivre pour obtenir son grade.

### **Établissement des équivalences**

14. L'étudiant doit réussir les examens correspondant aux enseignements choisis en mobilité ou obtenir des appréciations positives par écrit, selon l'usage de l'université d'accueil.
15. Les enseignements échoués ne sont pas repris en équivalence. Ils sont donc « perdus » et l'étudiant doit compléter à son retour les cours qu'il n'a pas pu valider durant le séjour de mobilité.

16. Sur la base des notes et attestations obtenues, le conseiller aux études établit une attestation d'équivalences dans laquelle figurent les intitulés des enseignements suivis, les notes obtenues (notes locales) et la totalité des crédits obtenus. L'attestation d'équivalence est accompagnée d'un courrier qui précise à l'étudiant les modules dans lesquels les équivalences sont accordées ainsi que les crédits ECTS restant cas échéant à obtenir.
  
17. Les équivalences pour les crédits ECTS obtenus en mobilité sont notifiées à l'étudiant, sur son PV de notes, à la session d'examens qui suit le retour de mobilité. L'étudiant doit prendre connaissance de son relevé de notes depuis MyUnil dans les trois jours suivants la publication des résultats d'examens. Il a 30 jours pour contester les crédits ECTS qui lui sont reconnus par la Faculté des SSP et faire un recours auprès de la Commission de recours de la Faculté des SSP.

Lu et approuvé :

Nom et prénom de l'étudiant : .....

Signature de l'étudiant : .....

Lausanne, le.....

